

ACTS SERTISSAGES CABLES

DATE: 28/03/2022

Sarl au capital de 5000 euros

Mr PHELIPPEAU Thierry

Route de la Cabaude, Cidex 105

85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél. fixe: 02 51 38 05 73 Mobile: 06 28 46 03 42

Mail: acts.sertissages@orange.fr

Siret: 524 562 402 00023 RCS La Roche Sur Yon

N° TVA: FR55 524 562 402

www.acts-sertissages.fr

Destinataire:

Mr ORLIANGES Sébastien

Port Olonna

85100 LES SABLES D'OLONNE

FACTURE N° 103013

CONTACT:

N° DE COMMANDE: suivant devis 101423-03 du 14/09/21

REF: RM 10.50

Qté	DESIGNATION	Prix unit. HT.	Total ligne:
1	étais inox Ø7 1x19 Lg 14560 œil - filetage 1/2d	216,80 €	216,80 €
2	pataras inox Ø5 1x19 Lg 15485 œil10 - œil12	103,05 €	206,10 €
2	ridoir à volant wichard pour pataras	305,00 €	610,00 €
2	galhaubans V1 inox Ø8 1x19 Lg 8880 chape/bdf - filetage/votre ridoir	246,95 €	493,90 €
2	inters V2D3 inox Ø7 1x19 Lg 8840 boule/coq - filetage/votre ridoir	159,30 €	318,60 €
2	bas hauban arr.inox Ø7 1x19 Lg 4445 boule/coq-filetage/votre ridoir	105,10 €	210,20 €
1	bas étais inox Ø7 1x19 Lg 9550 boule/coq-ridoir chape	198,30 €	198,30 €
2	bastques inox Ø5 1x19 Lg 8220 té coudé-œil	69,45 €	138,90 €
1	prestation de la grue pour démater et remater+stockage mât/terre plein	280,00 €	280,00 €
1	réflecteur de radar + montage	29,80 €	29,80 €
2	embouts de bdf basses	25,80 €	51,60 €
1	M.O.préparation au dématage, retrait bôme, halabas, drisses, électricité dématage, retrait des câbles, remise des neufs, démontage enrouleur mise en place de l'étais neuf, matage, mise en place de la bôme tensions, réglages	600,00 €	600,00 €
		TOTAL NET HT:	3 354,20 €
		TVA 20%:	670,84 €
		TOTAL TTC	4 025,04 €

virement du 23/09/2021 ACOMPTE VERSE 1 300,00 €

DATE DU PAIEMENT: à réception de facture

RESTE A PAYER

2 725,04 €

Les marchandises livrées, demeurent la propriété de ACTS Sertissages Câbles, jusqu'au paiement complet de leur prix, frais annexes éventuels et taxes. Taux des pénalités exigibles à compter du 2 mars 2011 en l'absence de paiement: le montant de l'indemnité forfaitaire pour le recouvrement des sommes dues est fixé à 40euros par le décret n°201-1115 du 2 octobre 2012. Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Membre d'un centre de gestion agréé, le règlement par chèque est accepté.